

PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Membres
23


Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
15	0

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Tugdual Braban, Renée Courtel, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Sandra Le Nouvel, Jacqueline Mazéas, Bernard Saliou, Jean-Charles Lohé, Michel Morvant, Éric Prigent, Guillaume Robic, Patrick Urien.

Date de convocation
05/10/2023

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Dominique Cogen, Françoise Guillerm, Rollande Le Borgne, Rémy Le Vot

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 19/10/2023



Acte affiché le : 19/10/2023

L'An deux mille vingt-trois, le seize octobre s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Arbitrage des sujets prioritaires du PACTE entre le Pays Centre Ouest Bretagne et la Région Bretagne

Les membres du Bureau réunis le 24 mai 2023 avec les élus territoriaux du Conseil Régional ont souhaité conjointement mettre l'accent sur des actions susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire.

À ce titre, les élus du territoire ont convenu que toute action améliorant la qualité de vie, par un accès facilité aux services essentiels, ou toute action préservant nos aménités naturelles, peut encourager à s'installer sur le territoire, et/ou à y rester vivre.

En matière de services, la question de l'accès au logement et aux services de santé a été jugée prioritaire. Du fait de la configuration de notre territoire, la question de la mobilité est également prépondérante, et va nécessairement de pair avec la question de l'accès aux services.

Les élus du territoire ont souhaité rappeler que ce travail sur la qualité de vie ne se limitait pas à une attractivité « résidentielle », mais qu'il s'agissait bien également d'un facteur essentiel pour le dynamisme économique du territoire, prenant, à titre d'exemple, la possibilité d'accéder à un logement proche de l'entreprise, que l'on en soit salarié ou apprenti, comme critère d'implantation des entreprises.

Suite à la délibération 2023-21 du Comité Syndical du 12 juillet 2023, un cadre stratégique définit les missions et orientations pour renforcer l'attractivité du territoire.

Bien que le PACTE entre la Région et le Pays COB ne prévoit pas de financement spécifique, la volonté de la Région Bretagne est de le signer officiellement avant la fin d'année 2023 afin de dégager des opportunités d'appuis financiers complémentaires notamment par l'intermédiaire du dispositif Bien Vivre en Bretagne ou autre opportunité en lien avec le contrat État-Région.

Ainsi, il convient de donner corps aux éléments du Pacte en priorisant des actions, les rendre atteignables avec des objectifs opérationnels pour :

- Être efficace et mobiliser les EPCI sur les sujets fédérateurs
- Être efficient et rationaliser la mobilisation des EPCI afin d'atteindre des objectifs visibles et collectifs dans les 3 ans à venir.

Après échanges des membres du Bureau du Pays COB présents en séance du 2 octobre 2023, il est soumis aux élus du Comité Syndical, un objectif opérationnel à mettre en œuvre par priorité d'action selon les réajustements suivants qui devront être déclinés avec les 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire :

Priorité n°1	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Faciliter les parcours résidentiels tout au long de la vie	1. Développer l'offre de logement locatif	Faciliter et renforcer la présence et les projets de bailleurs sociaux, et autres investisseurs privés, sur le territoire par l'intermédiaire : <ul style="list-style-type: none"> - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Viser un habitat partagé dans les programmes de rénovations (habitat inclusif, jeunes travailleurs, tourisme, seniors...)
		Structurer un réseau de foyers jeunes sur le COB
	2. Favoriser le maintien à domicile et l'habitat autonome des seniors	Développement de résidences autonomie <i>en s'appuyant sur les aptitudes des services à domicile et professionnels paramédicaux de proximité</i>
		Développer l'adaptation ergonomique des logements pour prolonger les capacités d'autonomie à domicile des personnes dépendantes
	3. Concilier Zéro Artificialisation Nette et accès à un logement durable pour tou·te·s (Cf SCot)	Réhabilitation des logements en centre bourg (Cf SCot)
		Réflexions sur l'habitat léger (étude sur le logement innovant en pays COB)

Priorité n°2	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Réduire les inégalités de santé, accrues par les caractéristiques géographiques et sociologiques de notre territoire	1. Favoriser la présence durable de professionnels des métiers du soin	<p>Valoriser et développer localement l'offre de formations aux métiers du secteur sanitaire et médico-social, en lien avec les employeurs et professionnels en libéral sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise en Œuvre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour projeter les BESOINS d'emplois à 2/5 et 10 ans auprès des organisations publiques / privées et libérales</i> - <i>Engager des formations adaptées sur le territoire en s'appuyant sur les dispositifs de la Région Bretagne, DRETTS et Pôle Emploi (Mission Locale...)</i> <p><i>Prolonger les démarches d'attractivité des médecins selon les fiches actions du Contrat Local de Santé</i></p>
	2. Agir sur les déterminants de santé	Favoriser les collaborations entre l'hôpital et la médecine de ville afin de développer la coordination des parcours de soin de la population entre les professionnels
		Promotion d'un urbanisme favorable à la santé

Priorité n°3	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Préserver et valoriser nos ressources locales	1. Viser l'autonomie énergétique	<p>Structurer une filière bois complète intégrant un système bois-énergie comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser (« <i>relocaliser</i> ») la création de filières locales encourageant une gestion durable de la ressource - Développer la ressource par la plantation de haies,
		<p>Développer la production d'Énergie renouvelable Sensibiliser, notamment en milieu scolaire, à la réduction de consommation Développement de projets citoyens d'énergie renouvelable</p>

	2. Préserver nos ressources, notamment l'eau	Valoriser nos paysages et la biodiversité
		Accompagnement des démarches Natura 2000, les actions des SAGE et dans les bassins versants : <i>quantité et qualité d'eau</i>
	3. Accompagner l'évolution des filières agricoles vers des modes de production soutenable	Appui à la transmission, favoriser de nouvelles installations (par exemple à travers le développement d'activités de portage) Développement des filières bio-sourcées
		Développer l'offre de formation / d'apprentissage aux nouveaux modes de production agricole (ex : stage paysan créatif porté par les CIAP, projet de maraîchage bio porté par Ti Menez Are)

Priorité n°4	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Faciliter la mobilité intra et extra-territoriale.	1. Diversifier l'offre de transports pour une mobilité durablement accessibles à tou-te-s	<i>Structurer et/ou créer</i> une Plateforme de mobilité du pays COB permettant de : <ul style="list-style-type: none"> - Développer des liaisons entre EPCI - Renforcer la mobilité concernant : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'accès aux soins ○ l'accès à l'emploi ○ L'accès à l'offre culturelle - Valoriser une mobilité douce des « derniers kilomètres »
		Faciliter l'accès aux lignes de transport Breizh Go
		Favoriser le développement du covoiturage et autostop
	2. Valoriser l'existant	S'appuyer sur les points d'accueil « France Services » et autres, pour communiquer sur les solutions de mobilité existantes
		Finaliser les plans simplifier de circulation des EPCI
	3. S'appuyer sur les acteurs de la mobilité présents sur le territoire	

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

Valide les actions prioritaires suivantes du PACTE avec la Région Bretagne à mettre en œuvre par l'intermédiaire du Pays et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire :

1. Développer l'offre de logement locatif par l'intermédiaire des actions suivantes :

Faciliter et renforcer la présence et les projets de bailleurs sociaux, et autres investisseurs privés, sur le territoire par l'intermédiaire de :

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Viser un habitat partagé dans les programmes de rénovations (habitat inclusif, jeunes travailleurs, tourisme, seniors...)

2. Favoriser la présence durable de professionnels des métiers du soin (sanitaire et médico-social) par l'intermédiaire des actions suivantes :

Valoriser et développer localement l'offre de formations aux métiers du secteur sanitaire et médico-social, en lien avec les employeurs et professionnels en libéral sur le territoire :

- *Mise en Œuvre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour projeter les BESOINS d'emplois à 2/5 et 10 ans auprès des organisations publiques / privées et libérales*
- *Engager des formations adaptées sur le territoire en s'appuyant sur les dispositifs de la Région Bretagne, DRETTTS et Pôle Emploi (Mission Locale...)*
- *Développer l'offre de logement pour les professionnels de santé et plus spécifiquement les médecins et spécialistes*
- *Prolonger les démarches d'attractivité des médecins selon les fiches actions du Contrat Local de Santé*

3. Viser l'autonomie énergétique du territoire du Pays Centre Ouest Bretagne :

Structurer une filière bois complète intégrant un système bois-énergie comprenant :

- Favoriser (« *relocaliser* ») la création de filières locales encourageant une gestion durable de la ressource
- Développer la ressource par la plantation de haies
- Engager une filière bois-énergie selon les préconisations de l'ALECOB.

4. Diversifier l'offre de transports pour une mobilité durablement accessible à tous :

Structurer et/ou créer une Plateforme de mobilité du pays COB permettant de :

- Développer des liaisons entre EPCI
- Renforcer la mobilité concernant :
 - o L'accès aux soins
 - o L'accès à l'emploi
 - o L'accès à l'offre culturelle
- Valoriser une mobilité douce des « derniers kilomètres »

Fait à Rostrenen,
Le 19/10/2023
Le Président,
Jean-Charles Lohé

